SFVTT

Gestion d’un refus de transfusion et responsabilité médicale

Perception de la prise en charge par le patient

Clément Grondard

Service d'information hospitalier

des Témoins de Jéhovah

2, rue St-Hildevert, 27400 Louviers

Tél. 24/24h : 02 32 25 56 80

E-mail : **HID.FR@jw.org**

SFVTT

Déclaration de conflits d'intérêts

Nom : Clément Grondard

✓ **Je n'ai pas de conflit d'intérêt**

☐ **J'ai, ou ai eu** durant les trois dernières années, une affiliation, des intérêts financiers ou autres intérêts avec un organisme industriel ou commercial de type :

- ☐ Rémunération / Bourse / Honoraires
  - ☐ Orateur / Consultant
- ☐ Autre :

Les Témoins de Jéhovah

Aspects médicaux et éthiques

Service d’information hospitalier

des Témoins de Jéhovah

Les Témoins de Jéhovah et les traitements médicaux

- *La recherche de soins médicaux de qualité*
- *La volonté de bénéficier d'alternatives médicales à la transfusion sanguine*
- *Un choix éclairé*
- *Le refus de la transfusion sanguine*

  « S'abstenir [...] du sang »

  (Actes des apôtres 15:29 ; 21:25)

La position des Témoins de Jéhovah sur le sang

POSITION	SANG ALLOGÉNIQUE			
Refusé	**SANG TOTAL**			
	Globules rouges	**Globules blancs**	**Plaquettes**	**Plasma**
Susceptible d'être accepté	**Fractions extraites des globules rouges** • Hémine • Hémoglobine	**Fractions extraites des globules blancs**	**Fractions extraites des plaquettes**	**Fractions extraites du plasma** • Albumine • Facteurs de coagulation • Fibrinogène • Immunoglobulines
	Chaque Témoin de Jéhovah décide pour lui même ce qu'il peut accepter en conscience. ***Il est important de s'entretenir à l'avance avec chaque patient des produits ou des techniques qu'il accepte.***			
Susceptible d'être accepté	• Hémodilution normovolémique aiguë • Dialyse • Circulation extracorporelle (cœur-poumon artificiel) • Appareils de récupération peropératoire du sang épanché			

La carte *Instructions médicales* (DPA)

Instructions médicales/Désignation d'une personne de confiance

1. Je soussigné(e) _____, né(e) le _____ ;

   Lieu de naissance : _____ Adresse : _____

   _____

   [Écrivez en capitales ou tapez vos nom et prénom], remplis ce document afin d'exposer ma volonté et mes instructions en matière médicale, et désigner une personne de confiance en cas d'incapacité de ma part à m'exprimer.

2. En tant que Témoin de Jéhovah, je demande instamment qu'**AUCUNE TRANSFUSION de sang total, de globules rouges, de globules blancs, de plaquettes ou de plasma** ne me soit administrée, quelles que soient les circonstances, même si le personnel soignant estime qu'une telle transfusion s'impose pour me sauver la vie (Actes 15:28, 29). Je refuse que du sang me soit prélevé, puis qu'il soit stocké en vue d'être réinjecté ultérieurement.

3. **Directives concernant la fin de vie :** [Cochez un seul choix.]
   a) _____ Je ne veux pas qu'on prolonge ma vie si, à un degré raisonnable de certitude, les médecins jugent mon état désespéré.

   b) _____ Je souhaite que ma vie soit prolongée le plus longtemps possible, dans les limites généralement acceptées des normes médicales, même si cela signifie être maintenu(e) en vie artificiellement pendant des années.

4. En ce qui concerne **mes autres instructions médicales** (traitements en cours, allergies, problèmes de santé, ou toute autre remarque sur mes souhaits en matière de soins médicaux), je demande instamment que :

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

5. Je n'autorise personne (pas même la personne de confiance désignée) à passer outre aux instructions que j'ai exposées ci-dessus. Peut-être ma famille, mes proches ou mes amis exprimeront-ils leur désaccord avec ma volonté. Toutefois, pareil désaccord ne change en rien ma détermination à refuser le sang et il ne pourra influer sur les autres instructions exprimées ci-dessus.

6. Outre les choix exposés plus haut, je désigne comme « personne de confiance » la personne dont les coordonnées apparaissent ci-dessous. Je lui donne tout pouvoir et autorité pour accepter ou refuser à ma place tout traitement (y compris la nutrition et l'hydratation artificielles), pour s'entretenir avec les médecins, pour consulter mon dossier médical et pour utiliser tous moyens légaux afin de s'assurer que ma volonté est bien respectée. Au cas où la personne de confiance désignée en premier serait indisponible, qu'elle ne puisse ou ne veuille plus exercer cette fonction, je désigne pour la remplacer la personne dont les coordonnées figurent également ci-dessous.

_____ (Signature) _____ (Date)

PERSONNE DE CONFIANCE

Nom : _____

Adresse : _____

_____

Téléphone(s) : _____

_____

Signature de la personne de confiance : _____

PERSONNE DE CONFIANCE REMPLAÇANTE

Nom : _____

Adresse : _____

_____

Téléphone(s) : _____

_____

Signature de la personne de confiance : _____

N.B. : Ce document a été établi conformément aux dispositions des articles L. 1111-4, L. 1111-6 et L. 1111-11 du Code de la Santé publique (Journal officiel de la République française du 3 février 2016).

Instructions médicales/Désignation d'une personne de confiance
(Document signé au verso)

PAS DE SANG

Spécimen
Spécimen

Les comités de liaison hospitaliers des Témoins de Jéhovah

1 700 comités dans le monde

Amérique du Nord :

230 comités

Europe et Asie :

800 comités

Amérique du Sud :

220 comités

Afrique :

370 comités

Océanie :

80 comités

Les comités de liaison hospitaliers des Témoins de Jéhovah

- *Fournissent des articles médicaux et d'autres informations*
- *Organisent des consultations entre médecins ou orientent un patient vers un autre spécialiste*
- *Facilitent le transfert d'un patient*
- *Disponibles 24 h/24, 7 jours/7 pour les patients et les médecins*

N°: 02 32 25 56 80

HID.fr@jw.org

- *Font des présentations devant le personnel médical, juridique et les membres de comités d'éthique*

Informations médicales en ligne

https://www.jw.org/fr/informati | Médecine sans transfusion |...
https://www.jw.org/fr/informati | Chirurgie et médecine sans ...
https://www.jw.org/fr/informati | Chirurgie et médecine sans ...
https://www.jw.org/fr/informat | Gestion et optimisation de l...

JW .ORG Les Témoins de Jéhovah

Français

ACCUEIL | LA BIBLE ET VOUS | PUBLICATIONS | SALLE DE PRESSE | QUI SOMMES-NOUS ? | RECHERCHER | CONNEXION

- POUR LES MÉDECINS
- CORRESPONDANT LOCAL
- MÉDECINE & CHIRURGIE
- PÉDIATRIE
- MALADIES ET AFFECTIONS
- BIOÉTHIQUE ET DROIT MÉDICAL

TRAUMATOLOGIE ET MÉDECINE D'URGENCE

Gestion et optimisation de l'hémostase

Antifibrinolytic drugs for acute traumatic injury.
Ker K, Roberts I, Shakur H, Coats TJ
Source : Cochrane Database Syst Rev 2015;5:CD004896.
Référence : PubMed 25956410
DOI : 10.1002/14651858.CD004896.pub4
http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/25956410

The importance of early treatment with tranexamic acid in bleeding trauma patients: an exploratory analysis of the CRASH-2 randomised controlled trial.
Roberts I, Shakur H, Afolabi A, Brohi K, Coats T, Dewan Y, Gando S, Guyatt G, Hunt BJ, Morales C, Perel P, Prieto-Merino D, Woolley T; CRASH-2 collaborators.
Source : Lancet 2011;377(9771):1096-1101.
Référence : PubMed 21439633
DOI : 10.1016/S0140-6736(11)60278-X
http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21439633

Efficacy of recombinant activated Factor VII in patients with massive uncontrolled bleeding: a retrospective observational analysis.
Berkhof FF, Eikenboom JC.
Source : Transfusion 2009;49(3):570-7.
Référence : PubMed 19040498
DOI : 10.1111/j.1537-2995.2008.02001.x
http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/19040498

Association of cryoprecipitate and tranexamic acid with improved survival following wartime injury: findings from the MATTERs II Study.
Morrison JJ, Ross JD, Dubose JJ, Jansen JO, Midwinter MJ, Rasmussen TE.
Source : JAMA Surg 2013;148(3):218-25.

Contacter le correspondant local

Un service mondial gratuit, accessible 24 heures sur 24 aux professionnels de la santé qui soignent des patients Témoins.

Contact

Disponible en ligne sur
ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France
EM|consulte
www.em-consulte.com

ELSEVIER

Transfusion Clinique et Biologique xxx (2016) xxx–xxx

TRANSFUSION
CLINIQUE ET BIOLOGIQUE

Article original

Perception par les médecins des conditions de prise en charge d'un Témoin de Jéhovah

Physicians' perception on taking care of Jehovah's witnesses

H. Gouezec [a,*], I. Lerenard [a], S. Jan [b], E. Bajeux [b], P. Renaudier [c], P.M. Mertes [d], Le Groupe des Hémobiologistes et Correspondants d'Hémovigilance (GHCOH) de la Société française de vigilance et de thérapeutique transfusionnelle (SFVTT)

[a] *Unité de sécurité transfusionnelle et d'hémovigilance, service d'épidémiologique et santé publique, CHU de Rennes, 35033 Rennes cedex, France*
[b] *Service d'épidémiologique et santé publique, CHU de Rennes, 35033 Rennes cedex, France*
[c] *ARS santé, Champagne Alsace Lorraine, 54036 Nancy cedex, France*
[d] *Service d'anesthésie, hôpitaux universitaires de Strasbourg, 67085 Strasbourg cedex, France*

Quelques chiffres

83 % acceptent de prendre en charge un Témoin de Jéhovah
51 % déclarent rencontrer des problèmes

12 % ont une procédure de prise en charge adaptée

16 % connaissent le CLH

Protocole de prise en charge des patients Témoins de Jéhovah

ENVISAGER *toutes les alternatives médicales à la transfusion*

CONSULTER *d'autres médecins expérimentés*

CONTACTER *le comité de liaison hospitalier local*

TRANSFÉRER *le patient si nécessaire*

Prendre la personne dans sa globalité

« Ne pas tout ramener à son système de valeurs médicales mais partir de l'écoute d'autres valeurs en particulier celle du patient permet d'éviter une rupture totale et de négocier dans le respect des personnes. »

Avis CCNE, n° 87, *Refus de traitement et autonomie de la personne, 2005, p. 13*

Lorsque les échelles de valeurs du médecin et du patient divergent

« Souvent, d'ailleurs, médecin et malade reconnaissent comme dignes d'être respectées ces différentes valeurs. Mais ils les hiérarchisent différemment. »

P. Verspieren, Le consentement et la morale,
Le Concours médical, 1985, vol. 107, p. 3537-3539

« En effet le dilemme ne se résout pas par la force. Ce n'est pas en forçant un témoin de Jéhovah à une transfusion que l'on résout la difficulté. (…) Le refus de traitement clairement exprimé par une personne majeure ayant encore le gouvernement d'elle-même ne peut être que respecté (…). Soigner une personne, ce n'est pas prendre en compte chez elle, seulement l'aspect médical mais l'unité même de sa personne. Venir en aide à une personne n'est pas nécessairement lui imposer un traitement »

Avis CCNE, n° 87, *Refus de traitement et autonomie de la personne, 2005,*